



## **SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR**

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 21 septembre 2020

Monsieur le Directeur de la Restauration,

Depuis des années, les agents travaillant dans les écoles et dépendant de la Direction de l'Éducation ont été attributaires de tickets restaurant pour les périodes de grands nettoyages contrairement aux agents territoriaux travaillant dans les offices pour la Direction de la Restauration.

Actuellement, ces agents pendant les jours de ménage sont attributaires d'un repas froid peu en correspondance avec la charge de travail demandée.

Aussi, dernièrement, les agents de la restauration nous ont saisi afin de pouvoir bénéficier des tickets restaurant et choisir, ainsi, la composition de leur repas.

Pour la CGT, il s'agit aussi d'une simple mesure d'équité entre agents travaillant au service des enfants.

Nous vous remercions de bien vouloir étudier cette demande des agents de la Restauration.

Cordialement.

**PO/ LE SYNDICAT CGT NICE METROPOLE COTE D'AZUR  
BERNARD LUCCHETTI**

Responsable à la qualité de la vie syndicale